

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-147

Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

M. Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Afin de pourvoir le poste d'un maître-nageur du centre Aqua-Camargue, Educateur des APS à TC faisant valoir son droit à mobilité dans une autre collectivité à compter du 1^{er} décembre 2012, il est envisagé de recruter un chargé du développement du sport de bien-être en contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, positionné sur un emploi de Conseiller des APS à TC, conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984.

Devant la nécessité de renforcer le pool de remplaçantes interservices, il est envisagé de créer un emploi en CAE/CUI, à temps non complet annualisé 28 heures à compter du 12 novembre 2012, pour une durée initiale de 1 an renouvelable.

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
Sportive	1	Conseiller des APS à TC	1	Educateur des APS à TC
	1	CAE/CUI à temps non complet (28h)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-148

Travaux en régie : fixation du taux horaire de travail pour l'année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, expose :

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local propose la définition suivante des travaux en régie :

« Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. »

La valorisation des travaux en régie repose sur la prise en compte du coût horaire de main d'œuvre par grade ainsi que les frais annexes liés à l'équipement.

Vu les travaux en régie réalisés chaque année sur les bâtiments intercommunaux, il convient de fixer les taux de main d'œuvre, grade par grade, comme suit pour l'année 2012 :

Grade ou emploi	Taux horaire
Adjoint technique 2°classe	15.70 €
Adjoint technique pcpal 2°classe	18.51 €
Ingénieur principal	32.16 €
Ingénieur en chef cl normale	46.26 €
Adjoint administratif 2° classe	19.35 €
CDI Droit public	21.52 €

Ces taux horaires sont calculés sur la base d'une moyenne des salaires des agents (brut + charges) en fonction du grade, de l'indice détenu par les agents et des frais annexes liés à leur équipement, référence des salaires prises sur la rémunération d'août 2012.

Les taux seront révisés chaque année sur la base des salaires du mois d'août de l'année concernée afin de respecter l'évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter les taux horaires pour les travaux en régie tels que présentés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-149

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnels auprès de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

M. Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la délibération n°2009-12-195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2009 adoptant la convention de mise à disposition de personnels auprès de la MDEE ainsi que la délibération n°2012-07-107 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2012 adoptant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels auprès de la MDEE.

Les négociations avec les trois agents mis à disposition auprès de la MDEE étant toujours en cours il convient de prolonger la durée de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels auprès de la MDEE jusqu'au 31 décembre 2012.

Les autres modalités de la convention demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnels auprès de la MDEE dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-150

Bail à ferme – lagunage de Saint Laurent d'Aigouze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, expose :

Afin qu'elles soient entretenues, il est envisagé de louer à M. Florent ROUSSEAU, exploitant agricole du territoire, les terres, propriété de la Communauté de Communes Terre de Camargue, situées autour du lagunage de Saint Laurent d'Aigouze, biens à vocation agricole dont la superficie totale est de 73 795 m² et dont les parcelles sont répertoriées comme suit : F1123, F575, F901 et F898.

Pour cela, il convient de conclure un bail à ferme pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 pour un fermage annuel de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De conclure le bail à ferme avec M. Florent ROUSSEAU dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente
- D'émettre un titre annuel d'un montant de 400 € correspondant à la location sur le budget Assainissement
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-151

Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule pour la cuisine centrale par la société TRAFIC COMMUNICATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

Mme Carine BORD, Vice-présidente, évoque la délibération n°2009-07-107 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2009 relative au renouvellement de la convention navette gratuite avec la société VISIOCOM.

Le véhicule frigorifique de la cuisine centrale a déjà fait l'objet de deux conventions avec la société SA VISIOCOM :

- convention initiale pour la période de 2006 à 2009
- renouvellement de la convention pour la période de 2010 à 2013.

La société SA VISIOCOM est aujourd'hui devenue la société TRAFIC COMMUNICATION.

Le contrat arrivant à terme, il est envisagé de restituer le véhicule en mars 2013 avec la possibilité de renouveler le partenariat pour un véhicule neuf pour une durée de 3 ans équipé d'un groupe frigorifique neuf.

La convention à conclure avec TRAFIC COMMUNICATION prévoit la mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule frigorifique de type "utilitaire" complémentaire au camion de livraison de la cuisine centrale permettant le transport des repas vers les restaurants scolaires du périmètre communautaire et permettant également d'effectuer divers achats alimentaires auprès de fournisseurs spécialisés.

Cette mise à disposition est financée par la mise en place de publicités sur la carrosserie du véhicule par les commerçants et artisans du canton.

La Communauté de Communes Terre de Camargue prend à sa charge :

- Les assurances tous risques couvrant à titre d'accessoire l'affichage publicitaire
- Une participation pour le groupe frigorifique d'un montant de 4 900,00 € HT
- Les frais d'utilisation du véhicule
- Les frais d'immatriculation et de carte grise
- L'entretien et la réparation du véhicule
- Les contraventions éventuelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule pour la cuisine centrale par la société TRAFIC COMMUNICATION dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-152

Gestion des bateaux en situation d' « hivernage » par le service des Ports de la CCTC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

Monsieur SPALMA, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue exerce la compétence relative aux « ports maritimes de plaisance » et gère les ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues Mortes et du Grau du Roi.

La gestion de « l'hivernage » des bateaux a lieu habituellement entre le 1^{er} octobre et le 31 mars. Afin de remédier au problème de perte de clients et donc de recettes générées par le désistement de certains plaisanciers au dernier moment, il convient d'adopter une nouvelle procédure de réservation d'un poste d'amarrage durant la période d' « hivernage ».

Toute demande d'hivernage sera suivie d'une réponse de la capitainerie (en fonction des capacités d'accueil du port). Cet avis favorable conditionné au versement d'un acompte sera valable 3 semaines. Le plaisancier aura pour obligation durant cette période, d'adresser à la Communauté de Communes Terre de Camargue un acompte de 30% du montant du contrat d'amodiation « hivernage » pour officialiser sa réservation.

Au delà des 3 semaines, le plaisancier, n'ayant pas confirmé sa demande par le versement de l'acompte, sera prévenu par courrier que sa place est considérée comme libre et attribuée à un autre plaisancier.

Lorsque la réservation aura été confirmée par le versement d'un acompte et par la signature du contrat, le plaisancier ne pourra prétendre au remboursement de l'acompte lors d'un désistement. Cet acompte sera encaissé par la régie du port à titre de dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la procédure de réservation d'un poste d'amarrage durant la période d' « hivernage » dans les conditions susmentionnées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-153

Annulation de l'exonération de TEOM pour un usager

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente, rappelle la délibération n°2011-09-141 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2011 relative à l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour la parcelle n° 254 section AS du cadastre d'Aigues Mortes.

L'article 1521-III du Code Général des Impôts prévoit en effet que les conseils intercommunaux peuvent déterminer annuellement, de leur plein droit, les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cependant, après vérification sur site et auprès du prestataire de collecte, il apparaît que l'usager occupant la parcelle n°254, section AS-situé 567 route de Nîmes 30220 AIGUES MORTES, dont le propriétaire est la SCI LITTORAL CAMARGUE MEUBLES DU LITTORAL-VICAL LACOMBE, bénéficie du service public de collecte et de traitement des déchets.

Par conséquent, l'exonération de TEOM dont il est bénéficiaire doit être annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'annuler l'exonération de TEOM de l'usager occupant la parcelle n°254, section AS-situé 567 route de Nîmes 30220 AIGUES MORTES, dont le propriétaire est la SCI LITTORAL CAMARGUE MEUBLES DU LITTORAL- VICAL LACOMBE
- D'abroger la délibération n°2011-09-141 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2011 susmentionnée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012
Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-154

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs communautaires à la mairie d'Aigues Mortes (stade du Bourgidou et Salle Camargue)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire »

Par délibération n°2012-07-127 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2012 relative à l'adoption de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs à la mairie d'Aigues-Mortes, des créneaux ont été attribués pour satisfaire les besoins des associations locales. Suite à des modifications dans l'attribution des créneaux horaires il convient de retirer la délibération n°2012-07-127 précitée.

Le collège Irène Joliot-Curie, public cible de la Communauté de Communes Terre de Camargue, n'utilisant pas certains créneaux en journée depuis de nombreuses années, ceux-ci ils ont été inclus dans la convention et accordées pour partie au club de yoga.

Suite à une directive de l'Education Nationale, le collège a informé la Communauté de Communes Terre de Camargue par courrier du 22/10/2012, de la parution tardive d'un Bulletin Officiel qui les oblige à développer le programme « acrosport » et de ce fait à disposer de plages horaires supplémentaires.

Dans cette logique, il est nécessaire de modifier les créneaux du lundi, du mercredi et du jeudi pour le dojo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De retirer la délibération n°2012-07-127 relative à l'adoption de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs communautaires à la mairie d'Aigues Mortes (stade du Bourgidou et salle Camargue) dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'adopter la convention de mise à disposition d'équipements sportifs communautaires à la mairie d'Aigues Mortes (stade du Bourgidou et salle Camargue) dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012

Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 30 octobre 2012

Date de la convocation :24/10/2012

Date d'affichage convocation :24/10/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	19	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2012-10-155

Décision modificative n°5 Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER- André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - André MORRA - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour Mme Carine BORD - M. Julien CANCE pour Mme Christine GROS - M. Dominique DIAS pour Mme Florence COMBE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. André MORRA - Mme Patricia LARMET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - M. Jacques ROSIER-DUFOND pour M. Jean SPALMA - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Diane COULOMB - M. Jean-Louis GROS - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - Mme Marie ROCA

Secrétaire de séance : Mme Christine GROS

M. Noël GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Nîmes reçu le 15 octobre 2012 concernant l'affaire qui oppose la SEITHA à la Communauté de Communes Terre de Camargue dans le cadre de la construction de la piscine lot 13 (plomberie – sanitaire) et lot 14 (chauffage – ventilation) il convient d'adopter la décision modificative n°5 ci-après détaillée sur le budget principal :

Article	Désignation	Montant
D 022--01	Dépenses imprévues fonctionnement	-10 200,00 €
D 21731-947-413	Nouvelle Piscine GDR	40 000,00 €
D 2313-982-020	RESTAURANT SCOLAIRE SLA	-10 000,00 €
D 2313-989-321	RESEAU BIBLIOTHEQUES INTERCOM	-30 000,00 €
D 6711--413	Intérêts moratoires, pénalités	10 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°5 sur le budget Principal comme détaillée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 31 octobre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le